

Ce qui se passe si le OUI l'emporte...

Le véritable enjeu du 29 mai est de donner les moyens à l'Europe de répondre aux défis de notre temps : l'emploi, la croissance, la mondialisation, le développement durable ; le vieillissement de nos populations...

La Constitution européenne est un outil au service de cette ambition.

Le débat qui s'est tenu dans le cadre d'une Convention réunissant en majorité des représentants élus des populations européennes avait pour mission de réfléchir au cadre nécessaire pour que l'UE élargie puisse surmonter :

- la lourdeur et la rigidité du fonctionnement administratif, facteur de ralentissements et de blocages dans l'UE élargie
- le déficit démocratique de l'UE ainsi que son rôle dans un environnement mondialisé : les citoyens perçoivent l'UE comme lointaine et ne répondant pas à leurs préoccupations (le débat actuel en France montre pourtant qu'ils en attendent beaucoup)

La Convention a rempli sa mission au-delà des espérances, notamment en :

- En donnant aux citoyens davantage de moyens de faire entendre leurs voix au niveau européen jusqu'à leur donner un droit d'initiative pour que la Commission propose des législations correspondant à leurs attentes
- En obligeant la Commission européenne à consulter les organisations représentatives de la société civile (organisations économiques, syndicats, mouvements associatifs, etc.) pour une meilleure prise en compte de la réalité du terrain
- En conférant un droit de veto sur les nouvelles législations européennes aux parlements nationaux si elles vont au-delà d'une action autorisée ou justifiée de l'Union
- En rendant le processus de décision des institutions européennes plus efficace pour agir sur les questions qui préoccupent vraiment les citoyens
- En insérant la Charte des Droits fondamentaux dans la Constitution, elle donne des droits fondamentaux que les citoyens pourront invoquer dans le cadre de la mise en œuvre des politiques européennes puisqu'ils conditionneront dorénavant toutes les nouvelles initiatives de l'Union (par exemple en matière de services publics : le droit fondamental d'accès à ces services est explicitement rendu opérationnel à l'article III-122)

Ces innovations ont été approuvées par tous les chefs d'Etat et de gouvernement en adoptant le projet de Constitution en juin 2004.

Maintenant, il s'agit, pour les populations européennes, d'approuver ces innovations qui remettent le projet européen entre les mains des citoyens pour instaurer une démocratie en Europe où chacun assumerait sa responsabilité d'acteur et de décideur en toute transparence pour amorcer le changement dont tout le monde a besoin aussi bien en France que dans toute l'Europe.

Le Plan « B » n'est rien de plus que le rejet du traité constitutionnel. Cela revient à garder le traité de Nice, c'est-à-dire à revenir en arrière avant le lancement du débat. La France dirait ainsi NON aux changements démocratiques.

L'ancien Commissaire européen Fritz BOLKENSTEIN l'a bien compris puisqu'il a pris position contre le Traité constitutionnel le jugeant inutile. Effectivement, les partisans du Libre échange pur et dur et les technocrates qui estiment pouvoir se passer de la consultation des citoyens et de la société civile

n'auront rien à gagner de l'adoption de la Constitution. Il en va de même pour les ennemis de la construction européenne.

Si la Constitution est ratifiée, c'est aux citoyens et à la société civile de s'approprier les instruments de démocratie et les possibilités de révision simplifiées que comporte la Constitution pour peser sur les politiques européennes en faveur de l'emploi et de la croissance. En effet, les institutions européennes et surtout les Etats Membres, qui en portent la responsabilité, n'ont pas, jusqu'à ce jour, fait preuve de la volonté politique nécessaire.

Ainsi, si le OUI l'emporte le 29 mai, la France forte de ses débats sur les attentes de ses citoyens, sera plus que jamais porteuse d'un projet d'avenir et ainsi moteur de la construction européenne.

L'Europe, en bien ou en mal, pourvu qu'on en parle !

Henri MALOSSE

Membre du Comité Economique et Social européen

Rapporteur sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe